

<https://web.sntrscgt.fr/spip.php?article2601>

Avis sur l'intégrité scientifique

- ACTIVITE AU CNRS - INSTANCES NATIONALES CNRS - COMITE TECHNIQUE - Comité Technique du 27 novembre 2018 -

Date de mise en ligne : jeudi 29 novembre 2018

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

Avis voté par le CT du CNRS du 27 novembre à l'unanimité des représentants syndicaux

Le CT regrette que la réflexion portant sur l'intégrité scientifique n'ait pas fait pas l'objet d'un débat dans les instances scientifique du CNRS en particulier du Conseil Scientifique, débat qui aurait permis de construire ce texte avec ces instances avant sa présentation au CT.

Le CT recommande :

- ▶ que la composition du bureau (RIS + membres) soit d'un nombre pair, que la parité F/H soit respectée strictement, et qu'au moins un.e ingénieur.e ou technicien.ne soit membre de ce bureau ;
- ▶ que le conseil scientifique soit consulté pour avis sur la composition du bureau ;
- ▶ que le texte sur l'intégrité scientifique fasse l'objet d'une décision signée du PDG et publiée au BO du CNRS. voté à l'unanimité